
La cité impériale de Thang Long à Hanoï (Vietnam) No 1328

Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie :

Le secteur central de la cité impériale de Thang Long à Hanoï

Lieu :

Région de Hanoï
Hanoï
République socialiste du Vietnam

Brève description :

La cité impériale de Thang Long fut édifée au XI^e siècle par la dynastie Viêt des Ly, concrétisant l'indépendance du Dai Viêt. Elle fut construite sur les vestiges d'une citadelle chinoise remontant au VII^e siècle, dans les terrains drainés du delta du fleuve Rouge, à Hanoï. Elle fut le lieu du pouvoir politique régional de manière continue, pendant près de treize siècles.

Les édifices de la cité impériale et les vestiges de la zone archéologique 18 Hoang Dieu expriment une culture originale du Sud-Est asiatique, propre à la basse vallée du fleuve Rouge, à l'intersection des influences venues de la Chine, au nord, et de l'ancien royaume du Champa au sud.

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *ensemble*.

Aux termes des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (janvier 2008), annexe 3, il s'agit aussi d'un centre-ville historique dans la catégorie des *cités historiques vivantes* et d'un site archéologique dans la catégorie des *villes mortes*.

1. IDENTIFICATION

Inclus dans la liste indicative : 21 juin 2006

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription : 1er octobre 2007

Date de réception par le Centre du patrimoine mondial : 22 janvier 2009

Antécédents : Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

Consultations : L'ICOMOS a consulté ses Comités scientifiques internationaux sur la gestion du patrimoine archéologique, sur les villes et villages historiques et des experts indépendants.

Littérature consultée (sélection) :

Amis du Patrimoine Architectural du Vietnam, *Colloque Unesco : Sauvegarde du centre historique de Hanoï*, Paris, APAV, 1993.

Brooks, G., « Hanoï, Vietnam – Conservation of an Ancient city in transition », *The heritage and social changes, symposium papers*, Sofia, BNC/ICOMOS, 1996, p. 239-241.

Decoster, F., Klouche, D., *Hanoï*, Paris, Institut français d'architecture & CNRS, 1997.

Logan, W. S., *Hanoï, biography of the city*, Sydney, UNSW Press, 2000.

Papin, Ph., *Histoire de Hanoï*, Paris, Fayard, 2001.

Sauvegarde et développement du patrimoine de Hanoï et Hué, UNESCO, Paris, 1994.

Mission d'évaluation technique : 19 - 22 septembre 2009

Information complémentaire demandée et reçue de l'État partie : Aucune

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS : 17 mars 2010

2. LE BIEN

Description

Le bien proposé pour inscription est situé au centre de Hanoï, au cœur de ce qui constitue toujours le siège du pouvoir politique et symbolique du Vietnam contemporain. La ville est localisée dans la partie amont du delta du fleuve Rouge, à l'ouest d'un de ses méandres principaux ; cette situation géographique est à l'origine du nom actuel d'*Hanoï* (dans la boucle de la rivière). Le bien est au sein d'une région alluviale marquée par la présence de nombreux étangs et bras d'eau, ainsi que par des canaux et des digues. Le contexte hydrologique a façonné le paysage et l'aménagement du territoire urbain, nécessitant un contrôle permanent des eaux. Les crues du fleuve Rouge peuvent s'élever à 7,5 m au dessus de l'étiage.

Le pouvoir politique vietnamien et ses manifestations contemporaines les plus symboliques sont à proximité immédiate du bien : Assemblée nationale, mausolée d'Ho Chi Minh, palais du président de la République, siège du Parti communiste, place Ba Dinh de la proclamation de l'indépendance, ministère de la Défense, etc.

Le bien est constitué par deux parcelles accolées. À l'est, une longue bande de terrain correspond à l'axe nord – sud de l'ancienne citadelle ou cité impériale de Thang Long. Elle est limitée par quatre rues modernes, dont au sud une perspective diagonale, la rue Bac Son, tracée pendant la période coloniale et qui tronque la limite sud de l'ancienne citadelle. La cité impériale de Thang Long a été édifée à partir du XIe siècle. Sa partie centrale correspond à l'ancienne Cité interdite, lieu de résidence de l'empereur ; il s'agit aujourd'hui du palais Kinh Thien et de ses annexes.

À l'ouest de cette première partie, au-delà de la rue Hoang Dieu et en face du palais central Kinh Thien, se trouve un espace archéologique en forme de L, dénommé *18 Hoang Dieu*. Il était à proximité immédiate de la cité interdite et il a mis au jour les vestiges les plus anciens du bien.

L'espace archéologique 18 Hoang Dieu a été mis au jour et fouillé à partir de 2002, dans le cadre des travaux de construction de l'Assemblée nationale. Par son usage continu, le site archéologique a révélé la longue chronologie des lieux, sur environ treize siècles d'histoire (VIIIe – XIXe siècles). Il comprend de nombreux témoignages sous forme de vestiges de fondations de constructions, d'éléments hydrauliques, d'espaces de circulation et un important mobilier archéologique. Le sous-sol a été trouvé dans un bon état de conservation archéologique et les différentes couches stratigraphiques sont proches les unes des autres, mais bien lisibles, sur une épaisseur d'environ 5 m. Cette situation favorable est due à un abandon progressif du site à compter du XVIIe siècle, sans phénomène de destruction lié à un changement dynastique. Il a ensuite été préservé de tout développement urbain par sa vocation militaire et politique durant l'époque coloniale ; il a finalement été occupé par l'armée du Vietnam contemporain. Le site archéologique offre une concentration de vestiges témoignant directement des différentes époques historiques, au cœur de l'établissement millénaire du pouvoir politique régional.

Les découvertes les plus importantes dans les couches les plus anciennes révèlent des vestiges de palais et des fondations chinoises. Les caractéristiques hydrologiques des sols ont nécessité beaucoup d'ingéniosité pour la construction d'édifices. Dans les couches suivantes, les fondations ont été améliorées par l'usage spécifique d'un mélange d'argile, de gravillons et de briques. L'édification d'immeubles plus importants est devenue possible, à partir de la dynastie Ly, où ils se regroupent en un ensemble ordonné au sein de la citadelle.

Un vaste réseau de puits a été découvert, dont certains contenaient des céramiques et de la vaisselle en terre cuite, prouvant que le site n'était pas uniquement un centre administratif mais aussi le lieu de résidence associé au pouvoir.

Un réseau de drainage bien conçu couvrait toute la zone, desservant les palais comme les habitations particulières. Les fouilles ont révélé un grand nombre d'éléments architecturaux provenant des palais et des habitations, en particulier des figures décoratives de toitures en forme de têtes de dragons, de phœnix, de feuilles d'arbre, de lotus, de chrysanthèmes, etc.

Le secteur central de la citadelle Thang Long a été le centre politique d'un état national ou provincial sous tutelle, suivant les époques, sous différents noms et différentes dynasties, du VIIe au XIXe siècle. Il comprenait en son centre une cité interdite avec une enceinte à cinq portes dont une seule a été conservée. Une enceinte quasiment rectangulaire à bastions et clôturant l'ensemble de la citadelle impériale a été construite en 1805, puis pour l'essentiel détruite à l'époque coloniale. Son empreinte est toutefois bien repérable par le réseau viaire actuel. Au XIXe siècle, sous la dynastie des Nguyen, Hanoi perd sa qualité de capitale au profit de Hué, plus au sud et plus centrale.

La cité impériale de Thang Long était organisée suivant un axe central sud-nord, le long duquel se trouvent les monuments remarquables de cette partie du bien. En partant du sud, en suivant l'ancien accès protocolaire à la cité interdite, nous trouvons les éléments principaux suivants :

- La Tour du drapeau (Ky Dai) fut bâtie en 1805, en lien avec le système de fortification de la citadelle, sur les vestiges de l'ancienne porte extérieure sud, Tam Mon. Elle comprend une base carrée à deux niveaux étagés ; l'ensemble a une hauteur de 33,4 m. Elle a été conservée lors de la démolition des fortifications, durant la période française. Elle est en briques, de forme octogonale, avec une base pyramidale à redent. Un escalier central hélicoïdal mène au sommet. Ce fut un poste d'observation avant de devenir un monument symbolique partie prenante du musée militaire du Vietnam.
- Entre Ky Dai et la porte Doan Mon se trouvait un square, remontant au XVe siècle. Des bâtiments coloniaux à vocation militaire y furent construits, convertis aujourd'hui en musée militaire. Au-delà, un ancien hippodrome forme une pelouse au devant de la porte.
- La porte Doan Mon était l'entrée protocolaire de la cité interdite, au sud de celle-ci. Elle présente des parties originales du XVe siècle et des parties restaurées au XIXe siècle. Elle jouait un rôle important dans le cérémonial impérial. Construite en pierres et en briques, elle comporte cinq portes centrales en arches, de tailles différentes en fonction de leur rôle protocolaire, ainsi que deux portes latérales. La porte est couverte par une vaste terrasse, au centre de laquelle se trouve un pavillon à deux niveaux. Le dernier étage est surmonté d'une toiture double aux angles

retournés. Les toits sont tuilés et ornés de dragons et de feuillages.

- La porte Doan Mon était reliée au palais Kinh Thien par une allée de la période Ly. Pendant la période coloniale, des bâtiments d'administration militaire y ont été construits, dans un style néoclassique.
- Le palais Kinh Thien remontait au début du XV^e siècle. Il formait la partie principale de la cité interdite, lieu de résidence et symbole du pouvoir impérial. Il a été édifié sur les fondations d'anciens palais royaux des XI^e et XII^e siècles, aux temps des dynasties Ly et Ly-Tran. Il a toutefois été démoli et reconstruit pendant la période coloniale, à la fin du XIX^e siècle. Il est aujourd'hui présent par des fondations visibles par endroit et une double volée d'escaliers aux garde-corps de pierre représentant deux dragons impériaux, représentatifs de la sculpture de cette période. L'organisation des lieux et de ses valeurs symboliques dérivait de principes géomantiques (Feng shui).
- Le bâtiment français de 1886 est construit au centre de l'ancien palais ; de style néo-classique, en briques et à colonnades, il comprend deux étages. Ce fut le quartier général militaire à l'époque coloniale, réoccupé par l'armée vietnamienne après l'indépendance. En 2004, il est devenu un centre culturel et politique.
- Le bâtiment D67, construit en 1967 au nord des fondations du palais Kinh Thien, fut le centre politique et militaire du Nord-Vietnam pendant la seconde guerre d'indépendance ; un bunker souterrain abritait des réunions du Politburo et de la Commission militaire.
- Le palais Hau Lau, ou palais de la Princesse, est situé à l'arrière de l'ancienne cité interdite. Destiné aux femmes de la cour, il a été bâti au XIX^e siècle. Il repose sur des vestiges remontant au XI^e siècle, à l'origine de la citadelle Thang Long. Fortement endommagé à la fin du XIX^e siècle, il a été reconstruit pendant la période coloniale, en suivant les principes symboliques des palais vietnamiens anciens. Les fouilles archéologiques ont également montré les vestiges d'aménagements hydrauliques et portuaires antérieurs à la citadelle.
- La porte de Bac Mon, ou porte nord de la cité interdite, a été reconstruite en 1805. C'est une arche en briques au sein d'une construction massive qui appartenait au système de fortification de la citadelle. Elle possède une terrasse supérieure portant un pavillon à double toit recourbé. Des fouilles archéologiques ont là aussi révélé des vestiges plus anciens.

Un certain nombre de constructions secondaires accompagnent les édifices principaux. Souvent tardifs et

sans intérêt architectural ou paysager particulier, ils sont annoncés comme devant être démolis par l'État partie, sans indications de calendrier. Cette partie du bien comprend également de nombreux arbres, généralement plantés au XIX^e siècle ou du début du XX^e siècle.

L'ICOMOS constate que les vestiges défensifs de la citadelle historique n'ont pas été inclus dans le bien proposé pour inscription. L'ICOMOS souligne que le sous-sol de la zone de Thang Long, dans son ensemble, est susceptible de recéler des vestiges archéologiques importants nécessaires à une meilleure compréhension du site.

Histoire et développement

Les Viêt ou Kinh, ethnie majoritaire du Vietnam actuel, se considèrent comme un peuple constitué depuis la création du monde, pour laquelle ils ont leur propre cosmogonie. Sur un plan légendaire, la fondation de l'empire remonterait au début du III^e millénaire av. J.-C., lorsqu'une quinzaine de rois et de reines de la région se réunirent pour élire le premier empereur du Nam Viêt (pays des Viêt du Sud).

Durant le VI^e siècle av. J.-C., un royaume indépendant se constitue, connu sous le nom de Van Lang, à cheval sur le Guandong et le nord du Vietnam actuels. Les premières traces écrites indiquant une implantation humaine permanente dans le delta du fleuve Rouge datent de 211 av. J.-C. Une société rurale très avertie des questions hydrauliques s'y développe, à l'intersection d'influences culturelles venant de l'espace chinois, au nord, et des civilisations du sud-est et du sud de l'Asie.

Sous la pression de la dynastie des Han, le royaume Viêt se réduit à la basse vallée du fleuve Rouge, finalement conquise en 111 av. J.-C. Il devient alors l'un des royaumes des marches sud de l'Empire chinois, sous son contrôle politique et culturel qui dura près de mille ans. La dernière phase de cette longue période de l'histoire vietnamienne est connue sous le nom d'époque Dai La. C'est à ce moment-là que fut érigée une première citadelle chinoise, sur le site d'Hanoi, attestée par la présence de puits et de vestiges allant du VII^e au IX^e siècle.

La domination chinoise sur le delta et la basse vallée du fleuve Rouge s'achève au cours du Xe siècle, avec le retour d'une dynastie autonome (Dinh-Lê) et l'affirmation du royaume indépendant du Dai Viêt, dans la basse vallée du fleuve Rouge. Le développement d'une nouvelle citadelle, Thang Long, sur l'emplacement de l'ancienne, concrétise cette indépendance au début du XI^e siècle (dynastie Ly). La citadelle est ceinte d'un mur de défense et elle entoure la cité interdite, reconstruite en briques et agrandie (1029). Lieu du pouvoir et résidence royale, la citadelle reprend le plan chinois. Elle

illustre toutefois les principes géomantiques propres à l'histoire et à la culture des Viêt.

Parallèlement à l'affirmation du royaume Dai Viêt, à la fin du millénaire, le royaume du Champa, de populations et d'influences culturelles venues de l'océan Indien, s'est développé dans le centre et le sud du Vietnam actuel. Il est lui-même en contact avec le puissant Empire khmer, en pleine expansion. Il est un relais essentiel de la diffusion des cultures venues de l'Inde et du sud de l'Asie dans le Sud-Est asiatique, du bouddhisme notamment.

La longue histoire de cette région du fleuve Rouge inférieur, et plus particulièrement de la citadelle formant le bien, est caractérisée par une interaction continue des populations Viêt avec les différentes dynasties chinoises, leurs traditions confucéennes et taoïstes, mais aussi avec le royaume de Champa, au sud, marqué par des traditions bouddhistes. Il s'agit d'une civilisation essentiellement agraire, ayant acquis un haut degré de maîtrise du drainage, de l'endiguement et de l'hydraulique agricole.

Durant les dynasties Ly (1010-1225) et Tran (1225-1400), la culture bouddhiste se répand et joue un rôle essentiel dans le développement des institutions comme de la vie sociale et religieuse. Le royaume Dai Viêt étend son influence et se développe. Le changement de dynastie, au profit des Lê (1428-1789), entraîne un retour des valeurs confucéennes et une accélération du développement, notamment au XVe siècle. Hanoï est alors l'un des ports les plus importants du Sud-Est asiatique. L'érection du palais Kinh Thien, au cœur de la cité interdite, est un achèvement de l'architecture et d'un urbanisme du pouvoir propre à la culture Viêt. La citadelle atteint son extension maximale aux XVIe – XVIIe siècles, alors que se développe un faubourg d'artisans et de commerçants au service du pouvoir. La citadelle Thang-Long et tout particulièrement la cité interdite jouent alors, dans la tradition confucéenne, un rôle essentiellement politique, administratif et d'expression de l'étiquette royale. C'est aussi la période de conquête du royaume du Champa, au sud, donnant une dimension véritablement impériale à la dynastie.

Toutefois, à compter du milieu du XVIIe siècle, un changement politique intervient progressivement. L'empereur joue de plus en plus un rôle symbolique, alors que le pouvoir réel est exercé par deux puissantes familles, les Trinh au nord et les Nguyen au sud. Ces derniers l'emportent au tout début du XVIIIe siècle, établissant une nouvelle dynastie, mais dont la nouvelle capitale est Hué, plus centrale.

Thang Long demeure toutefois la citadelle du Nord, résidence de l'empereur lors de ses déplacements dans la région. Son système de fortification est reconstruit (1805) suivant le modèle européen de Vauban.

Les troupes coloniales françaises étaient présentes dans le sud du Vietnam actuel depuis les années 1860. Elles

entreprennent la conquête du Nord au début des années 1880. Thang Long redevient le centre du pouvoir. C'est en particulier le quartier général des troupes coloniales pour le vaste ensemble régional de l'Indochine française (Vietnam, Laos et Cambodge actuels). De nombreux palais sont reconstruits dans un style européen, généralement néoclassique, à l'image du palais Kinh Thien, ancien cœur de la cité interdite (1886). Le palais du gouverneur est érigé (zone tampon) ; les fortifications sont rasées au profit d'un urbanisme de type européen, comprenant de grands boulevards à la périphérie et dans le périmètre de l'ancienne citadelle (fin XIXe siècle).

Après la guerre d'indépendance (1954) et la division du Vietnam en deux entités, le pouvoir du Viêt Min s'installe à Hanoï et l'ancienne cité interdite devient le quartier général du Vietnam du Nord. Au cours de la seconde guerre, contre le Vietnam du Sud et les États-Unis, le bunker souterrain de commandement D67 est installé dans l'espace du palais Kinh Thien (1967).

Entre 1994 et 2004, le ministère de la Défense a progressivement abandonné son usage du bien, le vouant à un rôle culturel et historique. Le terrain du 18 rue Hoang Diêu, initialement destiné à la construction de l'Assemblée nationale, a révélé une richesse archéologique exceptionnelle (2002). Le projet est maintenu, mais sur une portion réduite du terrain initial.

3. VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE, INTÉGRITÉ ET AUTHENTICITÉ

Analyse comparative

L'État partie présente d'autres centres du pouvoir politique en Extrême-Orient, à son point de vue comparables avec la cité impériale de Thang Long à Hanoï, car ils sont bâtis sur des plans similaires et dans des contextes culturels et politiques analogues. Il s'agit de l'ancienne capitale des Han : Chang'an, aujourd'hui Xi'an (Chine) ; de la cité interdite de Beijing (Chine, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1987) ; la cité impériale de Nara (Japon, 1998), et de la brève capitale de l'empire Viêt à Hué (Vietnam, 1993).

L'accent est mis sur les particularités et les caractères uniques de la citadelle Thang Long d'Hanoï, notamment l'urbanisme et les techniques de construction, les décorations de toitures des périodes dynastiques Ly, Tran et Lê. Elle forme une synthèse unique de l'influence de différentes cultures d'Asie. Elle est également unique par la durée exceptionnelle de son usage comme centre du pouvoir politique, que l'on ne retrouve pas dans les autres cités impériales.

L'ICOMOS considère l'analyse comparative comme insuffisante, pour les raisons suivantes :

Il est nécessaire de renforcer l'étude typologique et historique des planifications urbaines et les principes qui

les guident, ainsi que pour les éléments architecturaux et décoratifs qui forment l'originalité et les similitudes de chacun des sites, en fonction des époques considérées. Il est nécessaire d'étendre la comparaison urbaine et architecturale, au sein même de la région considérée, à d'autres pays (Corée), à d'autres villes et à d'autres palais remarquables. Les conditions d'intégrité et d'authenticité des biens pris pour comparaison doivent également être considérées. La situation géographique de Thang Long Hanoï peut également être analysée comme faisant partie du vaste système historique des ambassades navales avec l'empire de Chine.

L'analyse comparative doit être étendue aux influences venues du sud-est et du sud de l'Asie, dont l'importance est aujourd'hui reconnue, via notamment les études archéologiques du site 18 Hoang Diêu, composante essentielle du bien. À ce sujet, des comparaisons avec d'autres sites archéologiques régionaux similaires seraient bienvenues pour en déterminer la portée.

Il est nécessaire d'envisager une approche comparative des données géographiques, en termes de substrat lacustre et fluvial de l'implantation de la citadelle de Thang Long et de la ville d'Hanoï à laquelle elle a ensuite donné naissance. Une remarque similaire concerne les éléments militaires défensifs de la citadelle et de ses vestiges actuels.

Le témoignage architectural et culturel de la période coloniale française devrait être mis en perspective avec d'autres biens similaires comme Saint-Louis (Sénégal, 2000), Grand-Bassam (Côte d'Ivoire, liste indicative). Cela permettrait d'en déterminer la portée à Thang Long Hanoï et, éventuellement, de renforcer des valeurs symboliques, urbaines et architecturales du bien.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative, dans son état actuel, ne justifie pas d'envisager l'inscription du bien sur le Liste du patrimoine mondial.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- La citadelle ou cité impériale de Thang Long d'Hanoï possède une valeur historique unique par son rôle quasiment ininterrompu de centre du pouvoir politique régional, du VII^e siècle à aujourd'hui. Elle témoigne des nombreux conflits ayant conduit à l'unification du pays et à son indépendance.
- Thang Long témoigne du développement d'une civilisation majeure et originale au sein de la basse vallée de la rivière Rouge, depuis plus de 2000 ans. Elle apparaît comme une synthèse et une

assimilation d'influences venues de l'Extrême-Orient comme du sud et du sud-est de l'Asie. Le bien témoigne de l'apport culturel, philosophique et religieux, à différentes époques, tant du confucianisme, du taoïsme que du bouddhisme.

- Les échanges de valeurs au sein du creuset culturel que fut le delta du fleuve Rouge s'expriment notamment dans l'architecture, l'urbanisme, le mobilier et la décoration. Le site de Thang Long en témoigne de manière exceptionnelle par ses monuments, son organisation urbaine et son site archéologique 18 Hoang Diêu.

L'ICOMOS considère qu'en effet les parties conservées de la citadelle Thang Long et le site archéologique associé 18 Hoang Diêu témoignent d'un processus d'élaboration culturelle important et original, à la rencontre d'influences venues tant de Chine que du sud et du sud-est de l'Asie. Il s'agit par ailleurs d'un processus régional de longue durée, associé à la définition historique d'une entité nationale et à la construction de son indépendance. Toutefois, l'analyse comparative, l'intégrité et l'état partiel de la connaissance archéologique du bien ne permettrait pas, pour l'instant, de déterminer s'il est de valeur universelle exceptionnelle.

Intégrité et authenticité

Intégrité

L'État partie présente la citadelle de Thang Long et le site archéologique de 18 Hoang Diêu comme satisfaisants aux critères d'intégrité.

En termes généraux, le bien proposé pour inscription ne correspond qu'à la partie centrale de la citadelle Thang Long, en particulier l'axe nord-sud et la cité interdite qui en formaient le cœur. Les éléments hydrauliques et les vestiges défensifs de la citadelle ancienne ne sont par ailleurs pas ou peu présents dans les limites du bien proposé pour inscription.

L'ICOMOS considère que l'intégrité du bien en tant que citadelle en termes territorial et structurel n'est que partielle.

L'intégrité urbaine est principalement représentée par l'axe sud-nord, essentiel en termes d'usage symbolique et politique du bien aux époques dynastiques. Il est marqué par l'alignement de bâtiments majeurs.

L'ICOMOS considère que la lisibilité de cet axe est brouillée par la présence majoritaire d'immeubles tardifs, d'artefacts (avions du musée) ou d'arbres sans rapport avec cette perspective et ses significations.

La présence des différentes phases d'occupation du site, depuis le VII^e siècle, est doublement mise en évidence : par les stratigraphies chrono-historiques de la zone archéologique 18 Hoang Diêu et par les différents

témoignages architecturaux de Thang Long. La continuité des phases mises en évidence par les fouilles archéologiques est remarquablement complète ; elle est largement documentée et attestée par le mobilier retrouvé.

L'ICOMOS considère qu'il s'agit d'un site assez souvent reconstruit, notamment à l'occasion des événements historiques des XIXe et XXe siècles. En termes architecturaux, les conditions d'intégrité sont brouillées par la disparité des bâtiments, et elles perdent leur pertinence en termes structurels au regard des différentes reconstructions et recompositions de la citadelle. Il est par ailleurs nécessaire de constater la faiblesse des témoignages directs des époques dynastiques antérieures aux Nguyen (avant 1800). Aucun bâtiment de cette époque n'est intègre ; ils sont au mieux reconstruits partiellement en conservant l'esprit initial de la structure (portes), sinon leur présence est sous forme d'éléments intégrés dans des constructions récentes et sans rapport stylistique (murs de fondations, escaliers, éléments décoratifs, etc.). L'élément le plus probant de la période dynastique est la volée d'escaliers au deux dragons.

En raison d'une mise en évidence archéologique très probante, et malgré la faiblesse des témoignages architecturaux directs antérieurs à 1800, l'intégrité de la continuité d'usage sur treize siècles est matériellement prouvée.

L'ICOMOS considère que la plupart des données de base concernant l'intégrité de la citadelle dynastique sont incomplètes ou absentes (territoire et structure urbaine, architecture civile et militaire). Les conditions d'intégrité en termes architectural, structurel et paysager du bien sont donc faibles, lacunaires et difficilement lisibles. La continuité d'un usage politique est démontrée par les éléments archéologiques du site 18 Hoang Diêu, complétés par les témoignages bâtis tardifs de la citadelle Thang Long. Par ailleurs, seulement une petite partie du bien a fait l'objet de fouilles archéologiques systématiques. Leur contribution à l'intégrité du site n'est donc que partielle.

Authenticité

L'État partie présente la citadelle de Thang Long et le site archéologique de 18 Hoang Diêu comme satisfaisants aux critères d'authenticité.

L'authenticité s'exprime tout d'abord par la forme et le tracé de la citadelle, constamment repris et réutilisé sur les mêmes bases, ainsi que par la présence permanente de la cité interdite comme cœur du pouvoir politique et résidence royale ou impériale pendant près de mille ans. Tous les éléments qui expriment ces données sont parfaitement authentiques, même s'ils sont partiels ou incomplets.

Le degré d'authenticité exprimée par l'archéologie, sur près de treize siècles, et sa lisibilité due tant à sa

complétude chrono-historique qu'à l'abondance et à la qualité du mobilier mis au jour est bon.

Le degré d'authenticité exprimée par l'architecture de Thang Long est généralement convenable pour les bâtiments de la fin du XIXe et du XXe siècle. Les bâtiments plus anciens, remontant aux périodes dynastiques, ont été restaurés et modifiés quand ils sont encore présents, les portes Doan Mon et Bac Mon, le palais Hau Lau notamment. Toutefois, ces modifications sont liées à l'histoire politique du bien. Il n'y a pas d'action délibérée de restaurations pseudo-historiques du bien qui reste, par lui-même et dans son environnement immédiat, un lieu de pouvoir et un lieu de la mémoire nationale vietnamienne.

Les fouilles archéologiques du site 18 Hoang Diêu forment une source authentique, qui permet d'utiles recoupements avec les sources écrites traditionnelles.

L'ICOMOS considère que l'authenticité archéologique du bien, sur la longue durée de l'histoire de la citadelle de Thang Long, est de bon niveau. Elle s'exprime toutefois à partir d'un territoire réduit de fouilles. Le degré d'authenticité de l'architecture est très variable suivant les périodes considérées, allant de satisfaisante pour les bâtiments coloniaux et contemporains à lacunaire pour le début du XIXe siècle et à faible pour les périodes dynastiques. En raison d'une histoire complexe, l'analyse de l'authenticité doit être affinée et précisée pour chaque construction contribuant à la valeur du bien.

L'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité du bien proposé pour inscription ne sont pas satisfaisantes. Les conditions d'authenticité ne sont véritablement satisfaisantes que pour la dimension archéologique, mais sur un espace de fouilles réduit, et pour les constructions de la fin du XIXe et du XXe siècle ; elles sont insuffisantes pour les monuments et les vestiges bâtis des périodes plus anciennes.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (ii), (iii) et (vi).

Critère (ii) : témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages.

Pour l'État partie, le bien témoigne d'échanges très importants de valeurs culturelles venue de la Chine et du Sud-Est asiatique. Le bien en témoigne sur une très longue période historique, depuis le VIIe siècle. La civilisation de la basse vallée du Mékong a réussi à faire une synthèse originale et unique de valeurs philosophiques, religieuses, sociales, politiques et esthétiques venues du taoïsme, du bouddhisme et du confucianisme. Cela s'est notamment traduit par des

échanges d'influences en termes d'architecture, de planification urbaine et d'art décoratif, particulièrement bien représentés par les différents témoignages matériels constitutifs du bien.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription illustre la rencontre d'influences venues notamment de Chine au nord et du royaume du Champa au sud. Il exprime un ensemble d'échanges culturels importants qui ont façonné une culture originale dans la basse vallée du fleuve Rouge. L'analyse comparative doit toutefois être renforcée et le programme de fouilles complété pour en confirmer toute la portée.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié à ce stade.

Critère (iii) : apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue.

Pour l'État partie le bien témoigne d'une tradition culturelle continue et millénaire, par le nombre et la diversité de ses vestiges archéologiques, urbains et architecturaux. Ils démontrent la longue histoire de Thang Long comme lieu majeur de pouvoir politique et de centre de civilisation en Asie.

L'ICOMOS considère que la cité impériale de Thang Long et le site archéologique de 18 Hoang Diêu témoignent de la longue tradition culturelle des populations Viêt installées dans le delta et la basse vallée du fleuve Rouge. Ce fut un centre de pouvoir pratiquement continu du VII^e siècle jusqu'au temps présent. L'analyse comparative doit toutefois être renforcée et le programme de fouilles complété pour en démontrer toute la richesse et la diversité.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié à ce stade.

Critère (vi) : être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques ou littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle.

Pour l'État partie, la cité impériale de Thang Long est associée à des événements culturels et historiques importants, ainsi qu'à des expressions artistiques et à des conceptions morales, philosophiques et religieuses de premier plan. La succession de ces événements marque le processus de formation et de développement d'une nation indépendante sur plus de mille ans, y compris la période coloniale et les deux guerres contemporaines pour l'indépendance et la réunification du Vietnam. L'importance de Thang Long en regard de ces événements est son rôle politique central et sa fonction permanente de symbole.

L'ICOMOS considère que les influences philosophiques et religieuses à la base de la société Viêt, sur la longue

durée historique, sont réelles et importantes. Elles sont toutefois déjà reconnues par l'application du critère (ii). La succession des événements ayant affecté l'histoire du Vietnam, et leur lien avec Thang Long, lieu pérenne du pouvoir et de ses symboles, est également une valeur intrinsèque du bien, déjà reconnue par le critère (iii).

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

L'ICOMOS considère que les critères (ii) et (iii) pourraient être reconsidérés, notamment à la lumière d'une analyse comparative appropriée et d'un approfondissement des études archéologiques, et que la valeur universelle exceptionnelle du bien n'a pas été justifiée à ce stade.

4. FACTEURS AFFECTANT LE BIEN

Pressions dues au développement

Le bien est situé au cœur du centre politique et gouvernemental actuel du Vietnam, le quartier Ba Dinh, dans la continuité fonctionnelle dont témoigne le bien lui-même. Pour l'État partie, cet environnement est une garantie de limitation et de contrôle durable des pressions du développement urbain et économique de la ville d'Hanoï sur le bien.

La situation doit toutefois être examinée pour chaque entité formant le bien lui-même et les différentes parties de son environnement :

Le site archéologique 18 Hoang Diêu est dans la parcelle initialement prévue pour la construction de l'Assemblée nationale. Le projet est maintenu sur le quart sud-ouest de la parcelle initiale ; cet espace foncier constructible est dans la zone tampon. Le bâtiment devrait être d'une hauteur ne dépassant pas 30 m.

Le quartier est compris le ministère de la Défense. Il a été exclu de la zone tampon, mais un accord écrit est indiqué avec le ministère de la Culture pour contrôler le développement de cette entité. Les constructions du ministère semblent en voie d'achèvement, mais il contient déjà un bâtiment de 34 m de haut.

Les quartiers commerciaux privés susceptibles de développement urbain se situent au nord et au sud du bien. Au nord, il n'y a pas de zone tampon ; au sud un espace public appartient à la zone tampon, mais au sud-ouest, une partie privée sans protection particulière jouxte directement le bien jusqu'aux limites du ministère de la Défense.

L'ICOMOS considère que des pressions dues au développement, en cours ou potentiel, existent à proximité du bien, notamment en l'absence d'une zone tampon suffisamment étendue, à l'est au nord et au sud-

est. Au sein de la zone tampon et au contact direct du site archéologique 18 Hoang Diêu, le projet architectural et environnemental de la future Assemblée nationale doit être clarifié, en lien avec les valeurs du bien.

Contraintes dues au tourisme

Le tourisme urbain à Hanoï est notable et en expansion. Les chiffres de fréquentation sont estimés à 1,3 million pour la ville dans son ensemble (2007), mais ils sont de quelques dizaines de milliers seulement pour la citadelle Thang Long dans son état présent et le site archéologique n'est pas pour l'instant accessible aux visiteurs. Il s'agit d'une situation de transition qui doit rapidement évoluer, notamment avec le millième anniversaire de la dynastie fondatrice de Thang Long et d'Hanoï, en 2010. Par ailleurs, Thang Long est pour l'essentiel un espace public ouvert et accessible ; les monuments et certains espaces sont d'accès contrôlé (musée) ou strictement limité.

L'ICOMOS considère que l'accroissement très rapide du nombre des visiteurs pourrait constituer une menace sur le bien s'il n'est pas soigneusement encadré, notamment dans les zones archéologiques ouvertes ou potentielles par essence fragiles.

Contraintes liées à l'environnement

L'État partie donne une analyse détaillée des menaces liées à l'environnement et aux effets climatiques sur le bien, d'une part pour le site archéologique, d'autre part pour les composantes bâties de la citadelle. Dans le premier cas, il ressort un rôle important de l'humidité et de ses conséquences biologiques (mousses, champignons) ou techniques (infiltrations d'eau au sein des vestiges, risques chroniques d'inondation du site par sa position hydrogéologique). Le vent ou la lumière peuvent aussi affecter la conservation des vestiges mis à nu.

Les bâtiments anciens de la citadelle sont également soumis aux effets de l'humidité, dont l'infiltration est favorisée par l'usage de la brique et du stuc. La présence d'une flore invasive est notable. Par ailleurs, les pluies parfois très importantes de la mousson demandent un bon état général des toitures et des systèmes de drainages adaptés et régulièrement curés.

Les effets de la pollution atmosphérique et de la circulation automobile sont relativement réduits dans le quartier de la citadelle, en raison de ses fonctions politiques et administratives.

L'ICOMOS considère que les effets conjugués de l'humidité des sols et des eaux de pluies sont la principale menace liée à l'environnement pesant sur le bien.

Catastrophes naturelles

Le principal risque de catastrophe naturelle est l'inondation du fleuve Rouge. Le bien est placé au cœur du système de digues de la ville de Hanoï et il n'est pas, de ce fait, considéré comme situé dans une zone à risque. Les deux dernières grandes inondations de la ville eurent lieu en 1905 et en 1972.

Bien que situé dans le voisinage de lignes de faille sismiques, la zone d'Hanoï est considérée comme faiblement sensible. Le dernier tremblement de terre notable remonte à 1285.

L'ICOMOS considère le risque d'inondation comme structurel en raison de sa situation par rapport au fleuve Rouge.

Impact du changement climatique

L'impact possible du changement climatique est l'augmentation des températures, risquant d'entraîner des orages et des vents plus violents.

L'ICOMOS considère l'impact du changement climatique comme potentiellement existant ; le risque d'inondations et de tornades exceptionnelles pourrait augmenter dans les années à venir.

L'ICOMOS considère que des menaces de développement constructif, tant public que privé, existent dans l'environnement immédiat du bien. L'humidité et ses conséquences ainsi que le risque d'inondation exceptionnelle forment les principales menaces climatiques et environnementales pesant sur le bien.

5. PROTECTION, CONSERVATION ET GESTION

Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon

Le bien proposé pour inscription comprend deux parcelles mitoyennes : la partie centrale de l'ancienne citadelle Thang Long (13,865 ha) et le site archéologique 18 Hoang Diêu (4,530 ha), soit une surface totale de 18,395 ha. Les délimitations du bien sont formées par les rues et les boulevards qui l'encadrent ainsi que par les limites de la parcelle affectée à l'Assemblée nationale au niveau du site 18 Hoang Diêu. D'après le dossier de proposition d'inscription, il ne devrait plus y avoir d'habitants dans la zone du bien, à la suite de la décision d'un projet patrimonial majeur et sa prise en main par le ministère de la Culture. Toutefois, le Plan de gestion indique la présence de 23 familles.

La zone tampon correspond essentiellement à la partie ouest du bien formée par le quartier politique Ba Dinh et ses lieux de commémoration. Il dépend d'un régime d'organisation et de gestion spécial, en raison de ses fonctions gouvernementales et de la présence du palais présidentiel. Elle occupe une surface de 108 ha. Un

inventaire des principaux monuments la composant est proposé. La zone tampon comprendrait une centaine d'habitants.

L'ICOMOS considère que les délimitations du bien manquent de cohérence, formant un compromis pour l'instant peu satisfaisant entre deux approches du bien : sa définition comme site archéologique et sa définition comme citadelle. Il semble nécessaire de compléter et de clarifier la définition du bien, notamment par une meilleure analyse comparative et par une meilleure analyse des bâtiments et des espaces archéologiques composant le bien. Le seul concept de continuité du pouvoir politique n'est pas suffisant pour apporter une cohérence satisfaisante à la définition du bien.

L'ICOMOS considère la zone tampon comme insuffisante. Elle doit être étendue au pourtour complet du bien (voir Contraintes dues au développement). À l'est, dans la partie publique, l'accord paysager entre le ministère de la Défense et le ministère de la Culture gagnerait à être institutionnalisé et intégré dans le système de protection de la zone tampon du bien. Pour les quartiers commerçants et d'habitation nord et sud-ouest, une extension de la zone tampon est nécessaire pour garantir la qualité visuelle des accès au bien, dans le respect de ses valeurs, et garantir un contrôle du développement urbain respectueux du paysage du bien.

L'ICOMOS considère comme nécessaire de clarifier la question des habitants au sein du bien et dans la zone tampon.

L'ICOMOS considère que la délimitation du bien est à reconsidérer, soit pour présenter un site archéologique plus complet et à part entière, soit pour une approche plus consistante d'une citadelle impériale.

L'ICOMOS considère que la zone tampon doit être étendue afin d'assurer un contrôle efficace du développement urbain, tant privé que public.

Droit de propriété

Le bien est la propriété de la République socialiste du Vietnam. Le droit de propriété est actuellement exercé par différents ministères (Construction, Défense) et par le Comité du peuple d'Hanoï (municipalité). Il est prévu qu'à terme l'exercice du droit de propriété soit rassemblé sous l'autorité du seul Comité du peuple d'Hanoï et exercé par son organisme de gestion du bien, le Centre de préservation des vestiges d'Hanoï (*Hanoï Ancient Wall-Co Loa Vestiges Preservation Center*).

La zone tampon appartient au régime spécial de la propriété publique du quartier gouvernemental et présidentiel Ba Dinh.

L'ICOMOS note que la clarification annoncée entre les différentes institutions publiques exerçant actuellement le droit de propriété doit être confirmée.

Protection

Protection juridique

Le bien proposé pour inscription dépend prioritairement de deux lois :

- La Loi sur la gestion du patrimoine (2001) assure la protection des différentes composantes mobilières et immobilières reconnues du bien.
- La Loi sur la construction pour tous les travaux et projets. Lorsque l'application des deux lois vient en concurrence, comme pour un éventuel projet sur le territoire du bien proposé pour inscription, la Loi sur la gestion du patrimoine est prééminente.

La procédure d'inscription de l'ensemble du bien sous la protection de la Loi sur la gestion du patrimoine est intervenue par une série de décisions antérieures :

- la décision 100/VH-QD (1989) pour la Tour du drapeau ;
- la décision 22/1999 pour l'ancienne citadelle d'Hanoï.

La procédure de protection a ensuite été précisée et promulguée pour le bien, par une série de décisions et de décrets spécifiques :

- le décret 92/2002,
- les décisions 17006/2001, 05/2003 et 3855/2006.
- la décision 16/2007 du 28 décembre 2007 reprend et actualise les décisions antérieures sur la citadelle Thang Long et elle inclut dans la protection de la parcelle 18 Hoang Dieu en tant que zone archéologique.

Ces textes définissent les mesures d'intervention et classent la citadelle de Thang Long et le site archéologique 18 Hoang Dieu au plus haut niveau de reconnaissance et de protection nationale. L'autorité d'État en charge de leur exécution est le ministère de la Culture. Un accord existe avec le ministère de la Défense pendant la phase transitoire du régime de propriété.

La Loi sur la construction est appliquée par le Comité populaire d'Hanoï (municipalité).

L'ICOMOS considère le régime de protection légal comme satisfaisant.

Efficacité des mesures de protection

La mise en œuvre des mesures de protection du patrimoine est activée par l'organisme gestionnaire de la citadelle de Thang Long qui, suivant l'avis de ses experts, alerte et sollicite l'intervention du ministère de la Culture.

La mise en œuvre de la réglementation sur les constructions nouvelles est du ressort des services municipaux.

La mise en œuvre de la protection de la zone gouvernementale Ba Dinh est du ressort exclusif du Premier ministre.

L'ICOMOS considère qu'il serait nécessaire de préciser les mécanismes de mise en œuvre de la protection de la zone tampon élargie, sous des régimes de propriété tant publics que privés. Il est en particulier nécessaire de définir les mécanismes de concertation et d'élaboration des décisions entre le service municipal en charge des autorisations de construction et l'autorité de gestion du bien, le Centre de préservation des vestiges d'Hanoï (*Hanoï Ancient Wall-Co Loa Vestiges Preservation Center*).

L'ICOMOS considère que la protection légale en place est appropriée pour le bien proposé pour inscription mais qu'elle doit être complétée et précisée dans le cadre d'une zone tampon élargie.

Conservation

Inventaires, archives, recherche

Il existe une importante documentation écrite et iconographique sur le bien et son histoire, dans la tradition mandarinale. Le XIXe et le XXe siècle ont produit une abondante documentation historique sur le bien et sur Hanoï en général, en particulier des plans et des illustrations, des photographies notamment pendant la période coloniale.

Différents inventaires des édifices ainsi que du mobilier archéologique de 18 Hoang Dieu ont été réalisés ou mis au jour récemment. Il s'agit notamment du rapport d'inventaire de 2004, des relevés topographiques établis en 2006, du rapport sur la citadelle de 2007, et des rapports annuels des campagnes de fouilles archéologiques effectuées de 2003 à 2008.

Les travaux de fouilles sont sous l'autorité et le contrôle de l'Institut d'archéologie du Vietnam.

Les inventaires, les rapports et les archives sont conservés dans quatre institutions principales :

- le Département de gestion des vestiges culturels, au ministère de la Culture ;
- le Centre de préservation des vestiges d'Hanoï ;
- la Commission nationale vietnamienne pour l'UNESCO ;
- l'Institut d'archéologie du Vietnam.

L'ICOMOS considère comme satisfaisant le niveau de documentation et la qualité des résultats de recherche obtenus. Toutefois, les études archéologiques réalisées ne concernent qu'une partie réduite de l'ancienne citadelle, elle-même diminuée de la parcelle de l'Assemblée nationale. Elles gagneraient à être

entreprises dans d'autres parties de la citadelle pour former un programme global visant à restituer les éléments urbains, architecturaux et culturels de l'ensemble du bien.

État actuel de conservation

L'ICOMOS considère que la conservation des bâtiments comme celle des vestiges mobiliers résultant des fouilles archéologiques est et reste fragile, en raison de l'humidité et de ses conséquences ainsi que des risques liés aux pluies et aux orages. Elle demande une attention soutenue et permanente, tant archéologique qu'architecturale.

Les bâtiments importants et significatifs de la citadelle sont en assez bon état de conservation.

Mesures de conservation mises en place

L'État partie indique que le site archéologique 18 Hoang Dieu et les zones de fouilles font l'objet, notamment depuis 2005, de mesures actives de conservation contre l'humidité, l'action du soleil et les remontées du niveau de la nappe phréatique en cas de pluie. Des abris légers et réversibles ont été installés au-dessus des fouilles, pour une surface totale couverte d'environ 1,90 ha. Un système complet de drainage est en place sur l'ensemble du site. Les moisissures des éléments en bois sont sous contrôle, ainsi que le développement des mousses et des herbes sur les parties en terre. Les vestiges mis au jour les plus fragiles ont été recouverts de sable.

Des édifices provisoires de stockage du mobilier archéologique mis au jour ont été organisés dans l'environnement immédiat du bien.

La spécificité des fouilles et de la conservation des vestiges mis au jour reste un sujet permanent de recherche, impliquant d'importantes collaborations internationales (Japon, France).

La citadelle Thang Long fait l'objet d'un programme de destruction des constructions anachroniques par rapport aux valeurs du bien. Il s'agit d'un programme de restauration de l'environnement des vestiges de la citadelle. Ces constructions sont peu anciennes, datant généralement du XXe siècle et bâties dans un but purement fonctionnel en regard des besoins militaires de la place pendant les périodes de conflits.

Le programme de ces travaux est précisé dans un document complémentaire envoyé par l'État partie : « Principes d'aménagement des secteurs nord et sud de la citadelle Thang Long Hanoï » (janvier 2010). Sa mise en œuvre, notamment dans les secteurs nord et sud de la citadelle, est soumise au transfert de propriété du ministère des Armées au profit de la municipalité d'Hanoï.

Comme déjà indiqué, les vestiges des époques dynastiques sont réduits à peu de choses, généralement intégrés dans des restaurations ou reconstructions tardives. Une attention particulière est portée à la conservation des volées d'escalier aux dragons à l'entrée du palais Kinh Thien.

Les principales difficultés de la conservation des bâtiments du XIXe et du XXe siècle concernent l'humidité et ses conséquences, comme les moisissures et les champignons, en particulier sur les pièces de bois des charpentes, mais aussi sur les structures en briques et en stuc. Certains bâtiments souffrent également du développement des racines d'arbres.

Un programme spécifique de protection des bâtiments de l'époque française, par ailleurs en assez bon état, doit débiter en 2009. Il fait suite à d'autres programmes spécifiques réalisés ces dernières années : travaux de protection des fondations à la porte Doan Mon (2006) ; réparation de la tour de l'horloge à la porte Bac Mon (2003) ; réparations au palais Hau Lau (2002) ; travaux de restauration des jardins de la porte Doan Mon (1999).

L'ICOMOS considère que les travaux de conservation entrepris sont appropriés et qu'ils doivent être poursuivis d'une manière constante.

Entretien

L'entretien courant des bâtiments est important et permanent. Il est en lien direct avec les programmes de conservation du bien en raison des menaces spécifiques permanentes agissant sur le bien. Il est conduit par les personnels du Centre de préservation des vestiges, en relation avec le plan de gestion et de conservation du bien.

L'ICOMOS considère que les travaux d'entretien sont appropriés et souligne leur importance pour la conservation du bien.

Efficacité des mesures de conservation

L'ICOMOS considère que, compte tenu du niveau de risque élevé et des contraintes de l'entretien et de la conservation, les mesures de conservation prises par l'État partie sont appropriées et efficaces.

L'ICOMOS considère que les mesures de conservation et d'entretien sont appropriées et qu'elles doivent être poursuivies d'une manière constante.

Gestion

Structures et processus de gestion, y compris les processus de gestion traditionnels

Le Centre de préservation des vestiges d'Hanoï, également appelé Centre Thang Long/Co Loa, a été chargé de la gestion du bien depuis 2006 par le gouvernement de la ville d'Hanoï. Il en dépend directement et il accompagne les mesures de transfert de propriété et de compétences émanant du ministère de la Défense et du ministère de la Construction. Il a vocation à être l'organisme unique de décision et de gestion du bien, sous le contrôle et la tutelle de la municipalité d'Hanoï. Il entretient institutionnellement des partenariats scientifiques et professionnels avec les experts du ministère de la Culture, de l'Institut archéologique du Vietnam, de la Commission nationale pour l'UNESCO, de l'Académie des sciences sociales, du ministère de la Défense et du musée d'Histoire militaire, du ministère de la Construction, du Parti communiste du Vietnam. Le Centre comporte son propre Comité scientifique consultatif où ses partenaires institutionnels sont représentés.

La structure exécutive du Centre comprend une cellule de direction composée du directeur et de trois directeurs délégués, ainsi qu'une série de divisions spécialisées : administration, gestion – conservation des vestiges, planification et gestion financière, information et communication. Il est prévu dans le plan de gestion un Comité de pilotage pour préparer les décisions et contrôler leur exécution.

Le Centre a vocation à gérer deux sites géographiquement distincts. Il a en effet en charge, outre la citadelle de Thang Long, la citadelle et les jardins de Co Loa, à près de 20 km d'Hanoï.

L'ICOMOS considère que l'autorité de gestion est bien définie et qu'elle est déjà fonctionnelle. Toutefois, le fait qu'elle ait en charge d'autres biens, de statut et de niveau de reconnaissance différent en cas d'inscription de Thang Long sur la Liste du patrimoine mondial, demande une clarification et une identification plus marquée des personnels et des services en charge de la citadelle de Thang Long.

Cadre de référence : plans et mesures de gestion, y compris la gestion des visiteurs et la présentation

Le plan de gestion, préparé par le Comité du peuple d'Hanoï en 2008, finalisé en 2009, sera mis en fonction en 2010, en accompagnement du transfert de propriété déjà mentionné.

Les programmes de conservation et d'aménagement du site, déjà mentionnés, s'attacheront à l'évaluation et à la prévention des risques et des menaces qui peuvent peser à long terme sur le bien. Par ailleurs, le Plan est destiné à prévoir et organiser le développement touristique et culturel du bien. Il ambitionne également de s'inscrire dans une stratégie de développement durable. Sa préparation a été basée sur un ensemble

d'études et de rapports. Il prévoit également la consolidation des moyens humains et financiers nécessaires au fonctionnement quotidien de sa gestion, à la réalisation de ses programmes de conservation et à ses aménagements en vue de l'usage touristique et culturel du bien.

Le plan de développement touristique et culturel est essentiellement basé, dans les années à venir, sur la valorisation du secteur central de Thang Long, c'est-à-dire le cœur de l'ancienne cité interdite, et sur la partie archéologique du bien. Il comprendra des circuits d'interprétation et de présentation des résultats scientifiques obtenus. En termes d'interprétation des sites, deux axes seront développés : en premier lieu la réhabilitation et la restructuration du musée situé dans la partie sud du bien, ce qui contribuera à mieux répartir la charge touristique sur le territoire du bien. En second lieu, un centre d'interprétation sera organisé dans les bâtiments actuels de la citadelle. Un programme de réalisation d'infrastructures d'accueil des visiteurs est prévu dans le plan de gestion : parkings dans les avenues adjacentes au bien, entrée principale pour les visiteurs, deux blocs de toilettes, un restaurant et deux cafés, etc.

Le plan de gestion a par ailleurs été conçu en accord avec les plans généraux d'aménagement de la ville et de son développement urbain. Toutefois, la situation exceptionnelle du bien en termes d'emplacement et de statut légal (district du pouvoir central Ba Dinh) font qu'il n'est pas directement concerné par les grands projets de développement futur.

L'ICOMOS considère comme globalement appropriées les mesures envisagées dans le plan de gestion. Toutefois, l'Etat partie doit veiller, de manière prioritaire, à une bonne intégration des infrastructures d'accueil touristique prévues dans les différents paysages et perspectives du bien, afin d'en préserver la valeur visuelle. Il est également nécessaire de préciser scientifiquement et structurellement le projet de centre d'interprétation en lien notamment avec les résultats des fouilles archéologiques.

Préparation aux risques

La question de la préparation aux risques est envisagée par l'Etat partie sous deux angles prioritaires : en premier lieu les risques naturels tels que l'humidité et le niveau des eaux affectant de manière permanente ou accidentelle la conservation, en second lieu la gestion à venir d'un tourisme de masse au sein du bien. La création d'infrastructures d'accueil, y compris une antenne médicale, un suivi de la fréquentation touristique, un suivi de la qualité de l'information et du niveau culturel des guides et des accompagnateurs sont annoncés.

Pour les risques sociaux de dégradation du site, le bien dispose, par l'intermédiaire du Centre, de ses propres gardes. Par ailleurs, sa situation au cœur du quartier

gouvernemental Ba Dinh l'inscrit dans le cadre des moyens de surveillance et de contrôle de ce quartier. Il en va de même pour d'éventuels sinistres tels un incendie ou un accident affectant un nombre élevé de personnes. Par ailleurs, la présence de boulevards et de rues assez larges, sur toutes les limites du bien, facilite l'intervention de secours.

L'ICOMOS considère que les actions prévues en regard des risques liés à une fréquentation de masse du site doivent être précisées, par exemple par la présence de voie d'accès réservées pour les secours au sein de la citadelle.

Implication des communautés locales

L'implication des communautés locales se fait par l'intermédiaire institutionnel du Comité du peuple d'Hanoï (municipalité) et du Parti communiste du Vietnam.

Ressources, y compris nombre d'employés, expertise et formation

Le Centre de préservation des vestiges d'Hanoï, y compris son bureau de direction, comprend une centaine d'employés. Parmi eux se trouvent deux médecins, cinq cadres supérieurs, une dizaine de guides et interprètes dédiés au bien, une vingtaine de techniciens et d'employés qualifiés, et environ cinquante chercheurs et spécialistes de la conservation affectés au site archéologique 18 Hoang Diêu.

Le budget de fonctionnement du Centre provient essentiellement du Comité du peuple d'Hanoï (municipalité) et du gouvernement pour le site archéologique. Le gouvernement du Vietnam a par ailleurs assuré le financement de la conservation du bien et de diverses opérations de promotion, pour un montant cumulé jusqu'à 2008 de 6,3 millions de dollars US. Il s'est engagé à hauteur de 3 millions de dollars US pour la période transitoire 2008-2009. Différentes aides internationales ont également contribué à des actions spécifiques de conservation, de recherches ou d'étude (gouvernement du Japon, comité UNESCO du Japon, ville de Paris et région Île-de-France).

Le plan de gestion établit une projection financière des revenus du site à l'horizon d'une fréquentation de l'ordre de 1,2 million de visiteurs, attendue pour 2015. Ces revenus cumulés avec les activités dérivées du site devraient alors générer un revenu annuel substantiel et autosuffisant en termes de fonctionnement et d'entretien courant du site.

L'ICOMOS considère comme nécessaire de mieux distinguer les personnels affectés au bien, des personnels des services généraux du Centre, dont la vocation est multiple. Il est nécessaire de préciser leurs fonctions techniques et leurs qualifications professionnelles. Il serait également utile de préciser les personnels dépendant de l'Institut d'archéologie et ceux

dépendant de l'aide internationale, notamment pour le site 18 Hoang Diêu.

Efficacité de la gestion actuelle

La gestion future (2010) sera assurée par un seul organisme, le Centre de préservation des vestiges d'Hanoï. Cet organisme a acquis une expérience indiscutable en gestion du patrimoine. L'entretien et les protections déjà mises en place témoignent de l'efficacité de la gestion actuelle.

L'ICOMOS considère comme nécessaire de préciser les qualifications professionnelles des personnels impliqués dans la conservation et la gestion du bien.

L'ICOMOS considère que le système de gestion du bien est globalement approprié.

L'ICOMOS considère comme satisfaisantes les orientations générales du plan de gestion. Il doit toutefois être promulgué et mis en œuvre ; et les programmes prévisionnels de travaux qui sont présentés doivent être approuvés. Les qualifications professionnelles des personnels impliqués dans la conservation du bien doivent être précisées.

6. SUIVI

Le dossier de proposition d'inscription établit tout d'abord une liste d'objectifs assignés au suivi du site : état de conservation des constructions et du site archéologique, changements matériels et environnementaux dus aux visiteurs, stabilité et durabilité des structures architecturales et archéologiques, effets environnementaux et climatiques, contrôle de l'humidité et des eaux souterraines, suivi des restaurations et destructions d'immeubles sans signification particulière en vue de restaurer l'authenticité du tissu urbain de la citadelle, etc.

Cinq indicateurs principaux du suivi, à usage régulier, sont ensuite présentés avec les organismes en ayant la charge. Ils doivent assurer la documentation de base du suivi et permettre l'élaborer les diagnostics et de piloter la politique de conservation du bien. Il s'agit de :

- la vérification des conditions de conservation des éléments archéologiques mobiliers et immobiliers, tous les trois mois ;
- l'enregistrement des données climatiques et environnementales au sein des sites de fouilles, tous les mois ;
- la préservation et le suivi archéologique de la porte Doan Mon, tous les trois mois ;
- la vérification et contrôle des monuments classés, tous les ans ;
- la vérification des éléments susceptibles de risques de détérioration.

Le suivi est assuré par l'Institut archéologique du Vietnam et par le Centre de préservation des vestiges d'Hanoï.

L'ICOMOS considère que le suivi du bien en termes de conservation repose à ce jour essentiellement sur la qualité des rapports scientifiques assurés par les différents programmes archéologiques, et non sur une politique effective, globale et cohérente du suivi du bien. Les indicateurs proposés ne se retrouvent pas dans le plan de gestion comme axes du suivi à mettre en place.

L'ICOMOS considère que le suivi du bien n'est pour l'instant défini qu'en termes très généraux et qu'il doit constituer un programme à part entière du prochain plan de gestion, garanti en termes de ressources humaines et de moyens matériels.

7. CONCLUSIONS

L'ICOMOS reconnaît l'importance de la citadelle de Thang Long, notamment son importance historique comme centre continu de pouvoir politique en Asie du Sud-Est, et comme lieu d'assimilation et de synthèse originale d'éléments culturels venus de différentes parties de l'Asie.

Toutefois, la valeur universelle exceptionnelle du bien n'est pas démontrée à ce stade, pour plusieurs raisons. La définition du bien est un compromis pour l'instant insuffisamment justifié entre un site archéologique prometteur, mais trop limité, et une citadelle impériale dont les témoignages architecturaux des périodes dynastiques antérieures au XIXe siècle sont très limités ou peu authentiques. Le bien tel qu'il est présenté souffre d'une intégrité faible, reposant trop sur le seul concept historique de continuité du pouvoir politique. Par ailleurs, les attributs de la valeur du bien doivent être justifiés par une analyse comparative plus étendue et plus approfondie, au regard de la complexité des composantes du bien.

Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que l'examen de la proposition d'inscription du secteur central de la cité impériale de Thang Long à Hanoï, Vietnam, sur la Liste du patrimoine mondial soit **différé** afin de permettre à l'État partie de :

- Reconsidérer la définition du bien afin de lui donner une assise matérielle et culturelle susceptible d'exprimer des attributs précis supportant une éventuelle valeur universelle exceptionnelle ;
- Renforcer et étendre l'étude archéologique du bien ;
- Compléter l'analyse comparative du bien afin de prendre convenablement en compte ses significations archéologiques, urbaines,

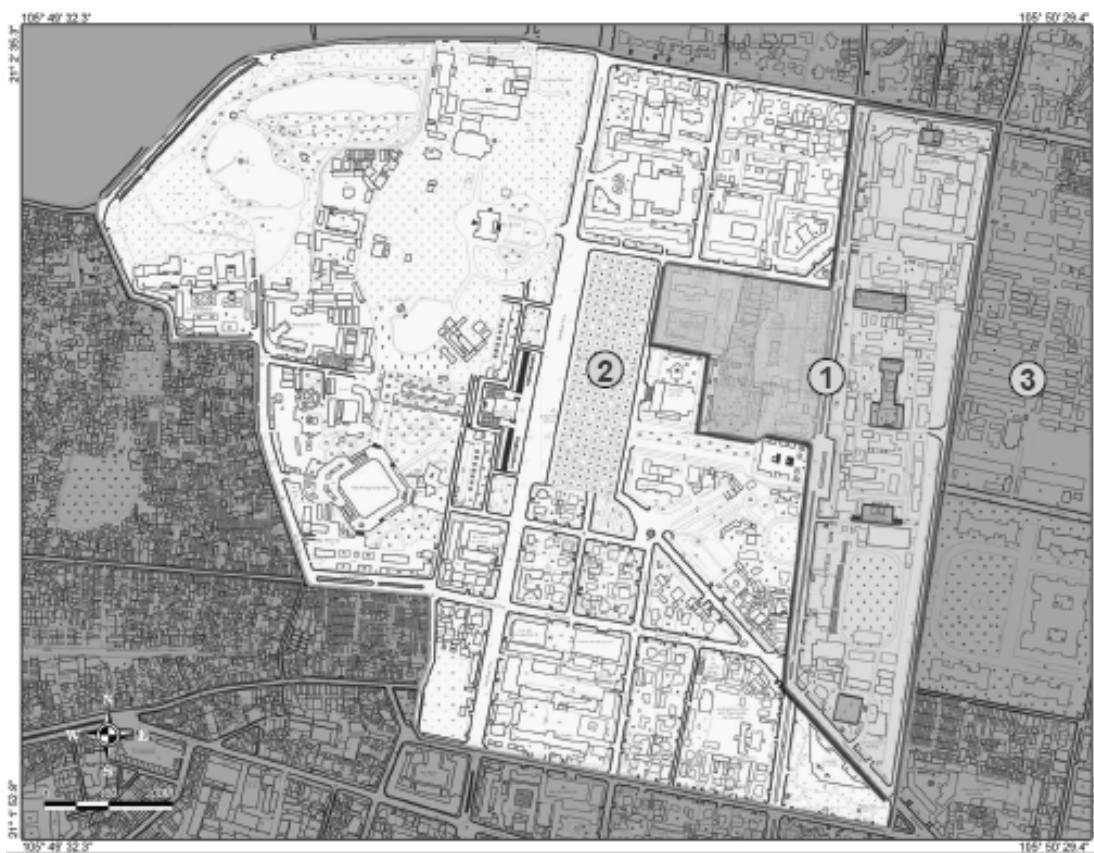
architecturales et culturelles, afin de justifier d'une éventuelle valeur universelle exceptionnelle ;

- Renforcer et approfondir la réflexion sur les notions d'authenticité et d'intégrité du bien, en raison de leur complexité liée à l'histoire de la citadelle de Thang Long et à la faiblesse des témoignages architecturaux et urbains de la période dynastique ;
- Envisager une zone tampon qui entoure le bien et préciser les règles de gestion qui s'appliqueront dans ce cadre aux projets de constructions privées ;
- Promulguer le plan de gestion et approuver les programmes prévisionnels spécifiques qui lui sont associés : mettre en œuvre le plan de gestion et ses différents programmes ;
- Compléter le Plan de gestion par un programme détaillé de suivi, conforme aux orientations générales données dans le dossier de proposition d'inscription.

L'ICOMOS considère que toute proposition d'inscription révisée, avec de nouvelles délimitations, devra être étudiée par une mission qui se rendra sur le site.

L'ICOMOS recommande également que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- Garantir et préciser les qualifications professionnelles des intervenants de la conservation du bien ;
- Porter une attention particulière au suivi d'un développement touristique que l'on annonce comme devant être important et rapide.



Plan indiquant les délimitations du bien proposé pour inscription



Fouilles archéologiques



La Tour du drapeau



Porte de Bac Mon



Bâtiment français